



PREFET DU CANTAL

SECRETARIAT GENERAL

Direction de la citoyenneté, de la légalité
et des collectivités territoriales

Bureau de la réglementation, des migrations
et de l'intégration

LA PREFECTURE DU CANTAL COMMUNIQUE :

Réunie le 6 novembre 2017, la commission départementale d'aménagement commercial a émis un avis favorable sur le dossier de demande de permis de construire n° 015 138 17 S 0004 valant autorisation commerciale, en vue de l'extension de 602 m² de la surface de vente du supermarché INTERMARCHÉ et de la création d'un drive accolé de 181,03 m² d'emprise au sol avec deux pistes de ravitaillement, situé Chemin de la Croix Jolie à MURAT.

Ce projet est présenté par la S.C.I. LA CROIX JOLIE, sise la Croix Jolie à MURAT, propriétaire du terrain. Il est situé sur les parcelles section AH n°81, 82, 109, 110, 111, 112, 113, 114 et 115.

L'avis de cette commission peut faire l'objet d'un recours auprès de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial, dans le délai d'un mois, selon les modalités fixées par les articles L752-17 et R 752-30 à R752-39 du code de commerce.

Si le requérant est distinct du demandeur de l'autorisation d'exploitation commerciale, il doit respecter notamment les prescriptions de l'article R752-32 du code précité.

Le Préfet
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général

signé

Jean-Philippe AURIGNAC